

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal : 53

En exercice : 53

Présents : 35



N°008

REGISTRE
DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 2 FÉVRIER 2023

L'AN deux mille vingt-trois, le 02 février, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 27 janvier 2023, s'est réuni à l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil municipal à 19H00 sous la présidence de Madame Karine FRANCLET, Maire.

Etaient présents : FRANCLET Karine, SACK Pierre, LENZI Ling, HADJI-GAVRIL Michel, MONTEIRO Miguel, REMY Marie-Pascale, BIDAL Damien, MARTIN Samuel, BOUZIDI Zakia, LESERRE José, MESSEZ Marie-Françoise , DANDRIEUX Dominique , SACKHO Kourtoum, LEGENDRE Jérôme, ALLAIN Philippe, LOE Patricia, GODIN Guillaume, Adjoints au Maire

CHIKHDENE Zayen, DESCAMPS Alain, EMEL Maryse, SCHROEDER Cédric, GRYNBERG DIAZ Sandrine, LE ROY Franck, VACHER Annie, HOCINE Massinissa, FAUCHEUX Gilbert, HE Dominique, KARROUMI Sofienne, KARMAN Jean-Jacques, BOUCHA Safia, NAULEAU Pierre-Yves, DAGUET Anthony, NEDELEC Soizig, COHEN-HADRIA Yonel, DJEBBARI Nabila, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Etaient absents : AUGY Thierry, GUERRIEN Marc, NIFEUR Nadège, BUTT Zishan.

Excusé : GONCALVES PEIXOTO Maria Elisabete .

Représentés par :

Madame Marie-Amélie ANQUETIL
Madame Evelyne YONNET-SALVATOR
Madame Katalyne BELAIR
Madame Yasmina BAZIZ
Monsieur Lewis CHARTIER
Madame Christiane DESCAMPS
Madame Véronique DAUVERGNE
Madame Margaux HOUIS
Madame Sandrine DESIR
Monsieur Jean-Paul GILLY

Madame Marie-Pascale REMY
Monsieur Pierre-Yves NAULEAU
Monsieur Sofienne KARROUMI
Monsieur Zayen CHIKHDENE
Monsieur Pierre SACK
Monsieur Alain DESCAMPS
Monsieur Cédric SCHROEDER
Monsieur Michel HADJI-GAVRIL
Madame Kourtoum SACKHO
Monsieur Gilbert FAUCHEUX

Madame Fatima YAOU
Madame Mizgin OZHAN
Madame Solène DA SILVA

Madame Soizig NEDELEC
Monsieur Damien BIDAL
Monsieur Philippe ALLAIN

Secrétaire de séance : Alain Descamps

Direction des Ressources Humaines et Relations Humaines/Service
Développement des Compétences

OBJET : Créations d'emplois

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame Karine FRANCKET,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté,
notamment ses articles 162 et 167 ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret 2015-1912 du 19 décembre 2015 portant diverses dispositions relatives
aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement
pour pourvoir des emplois permanents de la fonction publique territoriale ouverts aux
agents contractuels ;

Vu la délibération n°28 du 24 mars 2022 relative au Budget principal de la ville
d'Aubervilliers ;

Vu le Comité technique du 6 décembre 2022 ;

Vu le tableau des effectifs ;

Considérant la nécessité de prendre en compte les besoins de la collectivité.

Adoption à la majorité par 39 pour , 9 ne prennent pas part au vote(Damien BIDAL,
Jérôme LEGENDRE, Philippe ALLAIN, Gilbert FAUCHEUX, Sofienne KARROUMI,
Jean-Jacques KARMAN, Safia BOUCHA, Pierre-Yves NAULEAU , Soizig NEDELEC)

DELIBERE :

MODIFIE le tableau des emplois pour prendre en compte les suppressions d'emplois
permanents suivants :

- 2 emplois permanents à temps complet ouverts aux cadres des adjoints administratifs,
- 7 emplois permanents à temps complet ouverts aux cadres des adjoints techniques,
- 7 emplois permanents à temps complet ouvert aux cadres des techniciens,
- 1 emploi permanent à temps complet ouvert aux cadres des rédacteurs,

- 4 emplois permanents à temps complet ouverts aux cadres des agents de maîtrise,
- 1 emploi permanent à temps complet ouvert aux cadres des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles.

MODIFIE le tableau des emplois pour prendre en compte les créations d'emplois permanents suivants :

- 1 emploi permanent à temps complet ouvert aux cadres d'emplois des adjoints administratifs (adjoint administratif, adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, adjoint administratif principal de 1^{ère} classe),
- 6 emplois permanents à temps complet ouverts aux cadres d'emplois des adjoints techniques (adjoint technique, adjoint technique principal de 2^{ème} classe, adjoint technique principal de 1^{ère} classe),
- 7 emplois permanents à temps complet ouverts aux cadres d'emplois des techniciens (technicien, technicien principal de 2^{ème} classe, technicien principal de 1^{ère} classe),
- 2 emplois permanents à temps complet ouvert aux cadres d'emplois des rédacteurs (rédacteur, rédacteur principal de 2^{ème} classe, rédacteur principal de 1^{ère} classe),
- 3 emplois permanents à temps complet ouverts aux cadres d'emplois des agents de maîtrise (agent de maîtrise, agent de maîtrise principal),
- 9 emplois permanents à temps complet ouverts aux cadres d'emplois des ingénieurs (ingénieur, ingénieur principal, ingénieur en chef),
- 3 emplois permanents à temps complet ouverts aux cadres d'emplois des adjoints d'animation (adjoint d'animation, adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe, adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe).

PRECISE que le recrutement dans l'un des grades prévus entraîne automatiquement la suppression des autres.

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à recruter des agents contractuels sur ces emplois lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la loi.

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer tout acte ou document afférent à ce dossier.

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales de ces agents seront inscrits au chapitre 012 du budget de l'exercice en cours.

DIT que la présente délibération sera transmise au représentant de l'État dans le département, au titre du contrôle de légalité ;

DIT que cette délibération peut faire l'objet d'un recours soit gracieux auprès du Maire d'Aubervilliers, dans les deux mois après la date de l'adoption de la présente délibération, soit contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil, au moyen de la plateforme Télérecours (<https://www.telerecours.fr/>), dans un délai de deux mois après l'adoption de la présente délibération ou dans un délai de deux mois

après le refus du recours gracieux que ce refus ait été explicite ou soit né du silence gardé par la Ville pendant un délai de deux mois.

Reçue en préfecture le : 06/02/23
Accusé en préfecture :
93-219300019-20230202-Imc129054-DE-1-1
Publiée le : 06/02/23
Certifiée exécutoire : 06/02/23

Le Maire,

Karine FRANCKET



TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS 2023

Catégorie	Cadre d'emploi	Postes permanents au TEB	Création d'emploi	Suppression d'emploi
Emplois fonctionnels				
	DGS	1		
	DGA	5		
Filière administrative				
C	Adjoints administratifs territoriaux	278	1	2
B	Rédacteurs territoriaux	123	2	1
A	Administrateur général	1		
A	Administrateur hors classe	1		
A	Administrateurs territoriaux	5		
A	Attachés territoriaux	163		
Filière animation				
C	Adjoints d'animation territoriaux	194	3	
B	Animateurs territoriaux	45		
Filière technique				
C	Adjoints technique territoriaux	472	6	7
C	Agents de maîtrise territoriaux	47	3	4
B	Techniciens territoriaux	49	7	7
A	Ingénieurs en chef territoriaux	6		
A	Ingénieurs territoriaux	18	9	
Filière médico-sociale				
B	Auxiliaires de puériculture territoriaux	60		
B	Aides soignants territoriaux	4		
A	Educateurs territoriaux de jeunes enfants	15		
B	Techniciens paramédical territoriaux	4		
A	Cadres territoriaux de santé paramédicaux	2		
A	Infirmiers en soins généraux territoriaux	15		
A	Médecins territoriaux	5		
A	Psychologues territoriaux	9		
A	Puéricultrices territoriales	9		
A	Sages femmes	3		
Filière culturelle				
B	Assistants conservation patrimoine et bibliothèque territoriaux	1		
A	Bibliothécaires territoriaux	1		
A	Attachés conservation du patrimoine territoriaux	1		
A	Conservation du patrimoine territoriaux	1		
Filière sportive				
C	Opérateurs territoriaux des APS	1		
B	Educateurs territoriaux des APS	27		
A	Conseillers des APS territoriaux	1		
Filière sociale				
C	Agents sociaux territoriaux	5		
C	ATSEM territoriaux	155		1
A	Assistant socio-éducatifs territoriaux	56		
A	Conseillers socio éducatifs territoriaux	1		
Filière police				
C	Agents de police territoriaux	46		
B	Chef de service Police municipale	2		
Sans filière				
	Sans cadre d'emploi (médecins- dentistes, pigistes, collaborateurs de cabinet)	51		
	Sans catégorie (surveillant-e-s point école)	35		
	Total postes au 15/12/2022	1918	31	22
	Total postes au 02/02/2023	1927		